

## Les effets des importations de riz dans deux pays ouest-africains

LES CAS DU MALI ET DU SÉNÉGAL

Introduction | Le marché mondial du riz | La situation sénégalaise | La situation malienne | Des situations bien différentes | Pour des politiques publiques de soutien différentes | Conclusion





© L. Lewalle - SOS Faim.

**En raison de l'importance du riz pour la sécurité alimentaire et pour la stabilité politique, son commerce est généralement extrêmement régulé.**

## Introduction

Le Mali et le Sénégal sont deux pays ouest-africains producteurs de riz, une denrée alimentaire considérée comme stratégique. Leur dépendance par rapport au riz importé est cependant fondamentalement différente. Si le Sénégal importe une forte proportion de sa consommation, et ce malgré un agenda politique visant à atteindre très rapidement (2017) l'autosuffisance, le Mali couvre en moyenne plus de 90% de ses besoins. Dans un tel contexte, l'influence du riz importé s'exerce-t-elle de manière différente? Et les mesures à prendre pour favoriser la production locale se déclinent-elles de façon différenciée?

## Le marché mondial du riz

Ce marché se caractérise par

- | La faiblesse du volume annuel de riz échangé qui est inférieur à 10% de la production mondiale (entre 5 et 7%).
- | Une forte concentration de l'offre : les quatre principaux pays exportateurs (Thaïlande, Vietnam, Inde et États-Unis) représentent plus de 70% du volume total de 35.300.000 tonnes pour la période 2010-2012.
- | Une fragmentation de la demande, puisque les 10 principaux pays importateurs ne représentent que 40% du total des achats. La demande est principalement le fait des pays asiatiques (48%) et africains (33%).
- | Le commerce mondial est dominé à 75% par le riz de haute qualité (moins de 20% de brisures), même si on constate une croissance du commerce de riz de qualité inférieure, notamment avec une forte demande de pays d'Afrique de l'ouest.

En raison de l'importance du riz pour la sécurité alimentaire et pour la stabilité politique, son commerce est généralement extrêmement régulé. Dans certains pays (Japon et Corée par exemple), la production nationale est protégée. Dans d'autres pays, une proportion significative des exportations et des importations de riz se fait par le biais d'entreprises

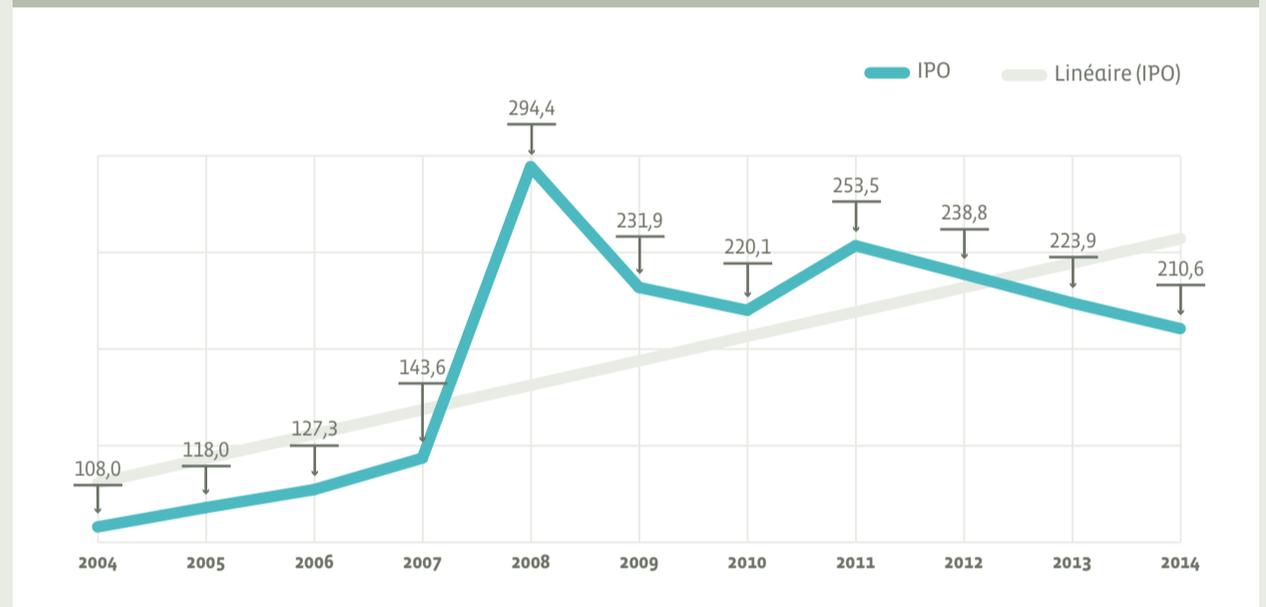


commerciales d'État. Les mesures de restriction ou d'interdiction d'exportation ou d'importation ne sont pas rares. On a ainsi en mémoire les mesures prises en 2007 par des pays comme le Vietnam et l'Inde qui ont largement contribué à l'escalade des prix observée à ce moment.

Et la plupart des pays producteurs visent avant tout une autosuffisance interne et constituent des stocks de sécurité de manière à faire face aux chocs tels qu'inondations ou sécheresses. Ce qui fait du marché du riz, un marché dit résiduel.

Les prix internationaux du riz ont augmenté de façon très importante en 2008, suite à la crise alimentaire. Depuis lors, ils ont plutôt baissé mais se situent toujours au-dessus du niveau de l'année 2007, comme le montre la figure ci-dessous (prix OSIRIZ)

### Index des Prix OSIRIZ entre 2004 et 2014



Source : Mendez del Villar P.; Rapport mensuel du marché mondial du riz; OSIRIZ; n°23-129; janvier 2006 – novembre 2014.

Sur des besoins totaux estimés à 7 millions de tonnes, l'Afrique de l'ouest totalise un déficit rizicole de 3 millions de tonnes qu'elle compense par des importations qui représentent environ 40% de la demande totale (FAO, 2011).

### La situation sénégalaise

Le Sénégal a une production nationale de riz largement insuffisante par rapport à la demande intérieure. Durant les dernières années, le taux de couverture moyen s'est en effet stabilisé autour de 29%, ce qui constitue néanmoins un progrès notable par rapport à la situation qui prévalait avant la crise alimentaire de 2007/2008, quand le taux de couverture était inférieur à 20%.

Actuellement, la production semble se stabiliser dans une fourchette de 400.000 à 500.000 tonnes de riz paddy par an, alors qu'avant 2007, on se situait aux alentours de 200.000 tonnes par an. Mais le déficit par rapport aux besoins de consommation reste quand même très important : environ 300.000 tonnes de riz blanc produits par rapport à une demande estimée à 1.000.000 de tonnes.

Par conséquent, les volumes d'achats de riz importé sont très élevés puisqu'ils ont représenté 191 milliards de FCFA en 2013 (291.177.623 EURO). Les importations de riz sont responsables de près de 16% du déficit global de la balance commerciale du Sénégal !

Le paradoxe de la dépendance du Sénégal aux importations de riz est qu'il dispose d'un important potentiel d'irrigation. Les superficies aménagées représentent malheureusement moins de 2,5% du potentiel irrigable. Le Sénégal dispose en outre d'un matériel

**Le Sénégal a une production nationale de riz largement insuffisante par rapport à la demande intérieure.**





© G. Turine – SOS Faim.

végétal adapté et d'importantes ressources humaines et institutionnelles en matière de riziculture. La limitation, voire la suppression de la dépendance aux importations de riz est donc nécessaire. Ce qui fait de la relance de la production locale de riz, un enjeu économique et social important. C'est pourquoi le Sénégal entend assurer son autosuffisance en riz dès 2017, par le biais d'un plan ambitieux chiffré à 424,7 milliards de FCFA, soit 647.450.976 EURO.

Dans le cadre de ce plan, à l'horizon 2017, la production sénégalaise de riz proviendrait essentiellement des périmètres irrigués de la vallée du fleuve Sénégal (57%), de l'Anambé (3%) et du riz pluvial produit notamment en Casamance (40%).

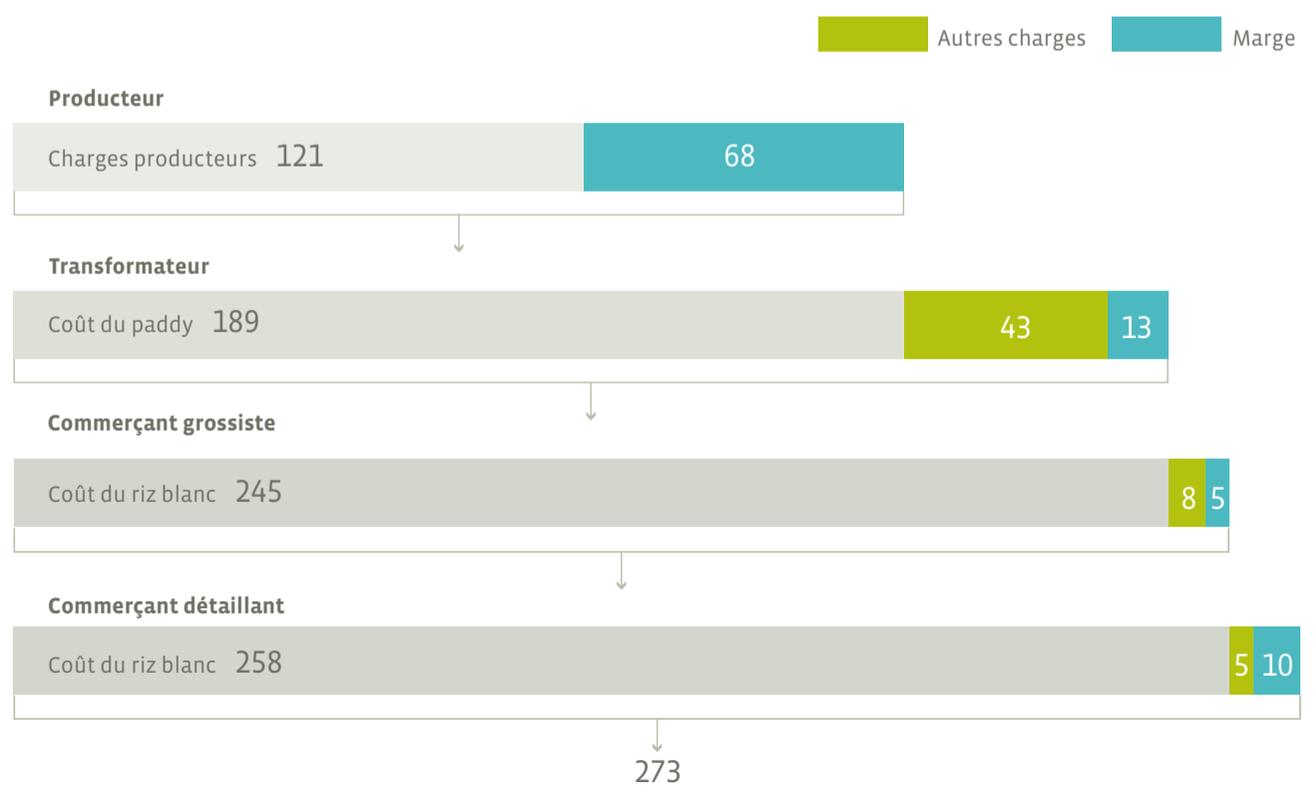
Des progrès notables ont été constatés au niveau des itinéraires techniques pratiqués, mais également au niveau de la transformation en riz blanc, même si des marges d'amélioration persistent quant à la régularité de la qualité : celle-ci reste encore faible, en particulier sur les marchés locaux ruraux.

La structure de prix est à priori intéressante pour le producteur comme le montre le tableau ci-dessous, réalisé à partir de la situation dans la Vallée du fleuve Sénégal.

La marge du producteur s'établit en effet à 68 FCFA (0,1 EURO) pour un kilo de riz blanc produit, soit près de 25% du prix vendu au détail à Dakar. Cette marge reste cependant très sensible au prix pratiqué. Si celui-ci s'écarte du prix officiel (125 FCFA le kilo de riz paddy), la rentabilité du producteur s'en ressent fortement, et ce d'autant plus que la grande majorité des producteurs opère sur des volumes relativement faibles.

Par contre, les marges des autres acteurs sont peu élevées, ce qui explique sans doute les fortes pressions que les acteurs de l'aval de la filière exercent sur les producteurs pour revoir à la baisse le prix officiel du paddy. Mais seuls des gains de productivité (accroissement des rendements et baisse des coûts de production) pourraient raisonnablement amener les producteurs à accepter des prix moins élevés.

## Structure de prix du riz local au Sénégal en FCFA





### La situation des importations de riz au Sénégal

Durant les 10 dernières années, les importations sénégalaises de riz ont représenté une moyenne de 834.484 tonnes pour une valeur, en moyenne également, de 165 milliards de FCFA (251.540.878 EURO). De ce fait, l'influence sur la balance commerciale est importante: cela représente 7% des importations totales et 33% de celles de biens alimentaires (ANSD, NACE, 2006-2013).

### Importations de riz durant les 10 dernières années, en volume et en valeur

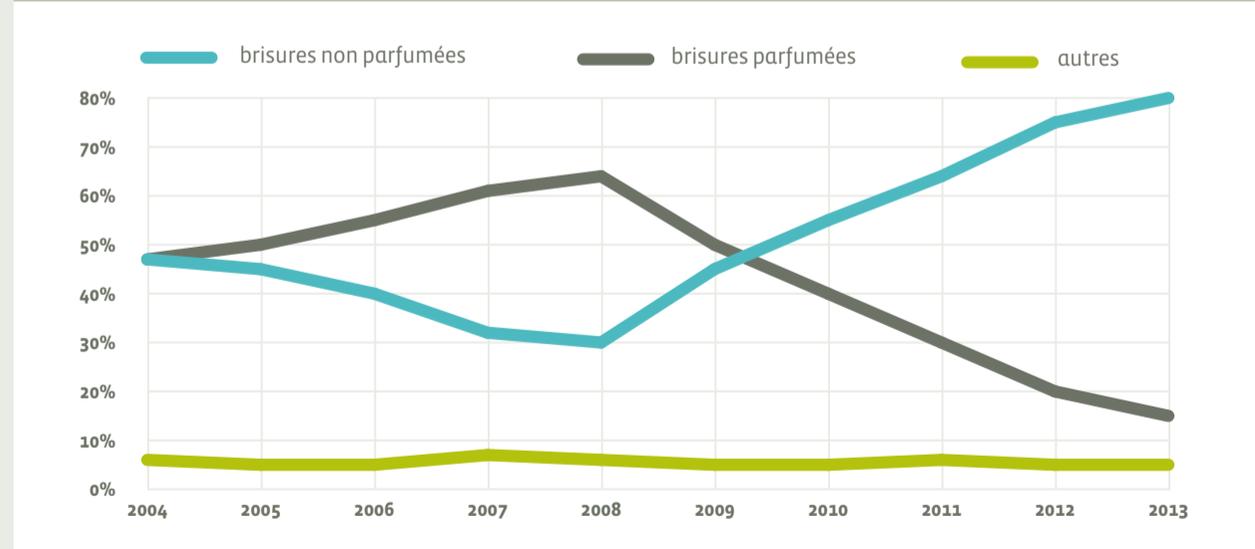


Source: Agence nationale de la statistique et de la démographie; note d'analyse du commerce extérieur (NACE)/2006-2013.

**Le riz représente 7% du total des importations du Sénégal et a une influence importante sur la balance commerciale.**

Ces importations proviennent essentiellement de Thaïlande, du Vietnam, d'Inde, et plus récemment, de deux pays d'Amérique du Sud, le Brésil et de l'Argentine. À 95%, le Sénégal importe des brisures et depuis la crise de 2008, ce sont les brisures non parfumées de qualité inférieure qui ont progressé (81%), en raison de leur coût plus faible.

### Importations par type de brisure de riz en %



Source: Douanes, Manutentionnaires, Consignataires, Direction de la Protection des Végétaux, Agence Nationale des Statistiques et de la Démographie.

Au niveau alimentaire, les Sénégalais consomment, plus que les autres ouest-africains du riz brisé à 100%<sup>1</sup>: 90% du total, alors qu'au Mali, cette proportion n'est que de 20%.

<sup>1</sup> Ce type de riz sert à la préparation du plat national, le riz au poisson.





© G. Turine - SOS Faim.

**Les orientations de la politique commerciale mettent surtout en avant le besoin de protéger le pouvoir d'achat des consommateurs.**

### La structure de prix du riz importé

83% des coûts se forment à l'extérieur du pays, ce qui induit une marge de manœuvre relativement réduite en interne. De manière générale, les marges des importateurs sont faibles (2.000 FCFA, soit moins de 1%) et celles des détaillants montrent des fourchettes très larges allant de 1.000 à 53.000 FCFA la tonne (soit de 1,52 à 80,8 EURO). Au détail, le riz brisé se vend aux alentours de 260 à 275 FCFA le kilo (0,4 à 0,42 EURO) et on observe une tendance à l'alignement sur le prix du riz brisé importé le plus cher, d'origine sud-américaine.

Durant les 10 dernières années, le riz a fait l'objet de plusieurs interventions de l'État sénégalais : fixation autoritaire du prix, blocage de prix de denrées de première nécessité, administration du prix. Derrière ces interventions, on retrouve chaque fois la même volonté de protection du consommateur.

On notera également que le riz est peu taxé au niveau du TEC - CEDEAO<sup>2</sup>, puisqu'il se trouve dans la bande tarifaire de 12,7%. Le riz n'est donc pas protégé au niveau des entrées dans la sous-région. Il s'agit là d'une réponse au souci de certains pays importateurs, dont le Sénégal, de maintenir des niveaux de prix accessibles et profitables aux consommateurs.

### Les effets des importations sur la commercialisation du riz local au Sénégal

Pour bien cerner cette question, il est important de voir dans quelle mesure les fluctuations des prix internationaux se transmettent aux marchés locaux. Des études conduites après la flambée des prix en 2007/2008 ont montré que cette transmission diffère selon le contexte. Dans les pays où le riz est la base de l'alimentation et provient surtout de l'offre locale, les fluctuations ne se transmettent pas, sur une longue période, au prix du riz produit localement. Par contre, dans des pays, comme le Sénégal, où le riz est une denrée de base avec une domination des importations, il existe une forte transmission des prix internationaux.

Le prix au détail du riz importé dépend fortement de facteurs externes, tels que le prix FOB<sup>3</sup> et les fluctuations des cours du dollar et du pétrole. Les prix FOB du riz provenant des pays asiatiques sont notamment affectés par des facteurs climatiques (mousson, inondations, changement climatique) et politiques (mesures internes comme les appuis aux producteurs sous forme de prix rémunérateurs et restrictions à l'import).

Au niveau des éléments domestiques de la régulation, les orientations de la politique commerciale mettent surtout en avant le besoin de protéger le pouvoir d'achat des consommateurs et favorisent dès lors les importations bon marché (maintien d'un niveau de TEC faible à 12,7% et exonération de TVA sur le riz importé). On observe donc là une contradiction flagrante avec l'affirmation d'une politique agricole visant l'autosuffisance en riz dès 2017. En effet, la faisabilité de cette politique dépend de la possibilité de prix rémunérateurs pour les acteurs principaux de la filière que sont les producteurs et les transformateurs.

Ces dernières années, l'État a fixé un prix plafond pour le riz brisé ordinaire importé. Ce prix plafond s'élève à 240.000 CFA la tonne (363,88 EURO) et se situe au-dessus du prix réel

<sup>2</sup> Tarif extérieur commun de la Communauté Economique des États d'Afrique de l'ouest.

<sup>3</sup> FOB signifie «Free on Board» : il s'agit du coût d'une marchandise sans le fret, les taxes et les assurances.





© H. Léonard - SOS Faim.



© G. Turine - SOS Faim.

**Au Mali, le riz est considéré comme la principale denrée alimentaire permettant d'atteindre la sécurité alimentaire.**

observé, entre 223.000 et 228.000 FCFA la tonne (339,96 et 347,58 EURO). Le prix plafond est donc sans effet et cela a pour effet de pénaliser le riz local dont le prix est peu incitatif, car beaucoup plus élevé (265.000 CFA la tonne). En outre, le développement du marché du riz brisé ordinaire a attiré massivement de nouveaux acteurs, souvent indiens: la pléthore d'importateurs sur ce segment de marché entraîne un excès de l'offre de riz avec un impact à la baisse sur les prix.

Ces importations massives de riz brisé affectent également les marges des transformateurs et commerçants du riz local, allant jusqu'à menacer leur rentabilité. Pour atténuer le problème, le comité interprofessionnel de fixation du prix du paddy a demandé aux producteurs de « faire un effort » en diminuant le prix officiel payé au producteur local de 5 FCFA le kilo (120 FCFA au lieu de 125 FCFA, soit 0,18 au lieu de 0,19 EURO). Une mesure qui pourrait affecter l'enthousiasme des producteurs à s'inscrire dans une augmentation des surfaces cultivées nécessaire à l'autosuffisance ...

### La situation malienne

Elle se présente de façon différente à bien des égards. Le riz y est également considéré comme un produit stratégique et fait donc l'objet d'attentions particulières en termes de politiques publiques et d'enjeux politiques. Le riz est considéré comme la principale denrée permettant d'atteindre la sécurité alimentaire, d'améliorer les revenus des producteurs locaux et de satisfaire une demande urbaine croissante à un prix raisonnable. Pendant ces dernières années, les crises des prix alimentaires ont redonné vie à l'ambition qui voulait faire du Mali non seulement un pays durablement autosuffisant en riz, mais également un exportateur de riz, au moins pour les autres pays de l'Afrique de l'ouest.

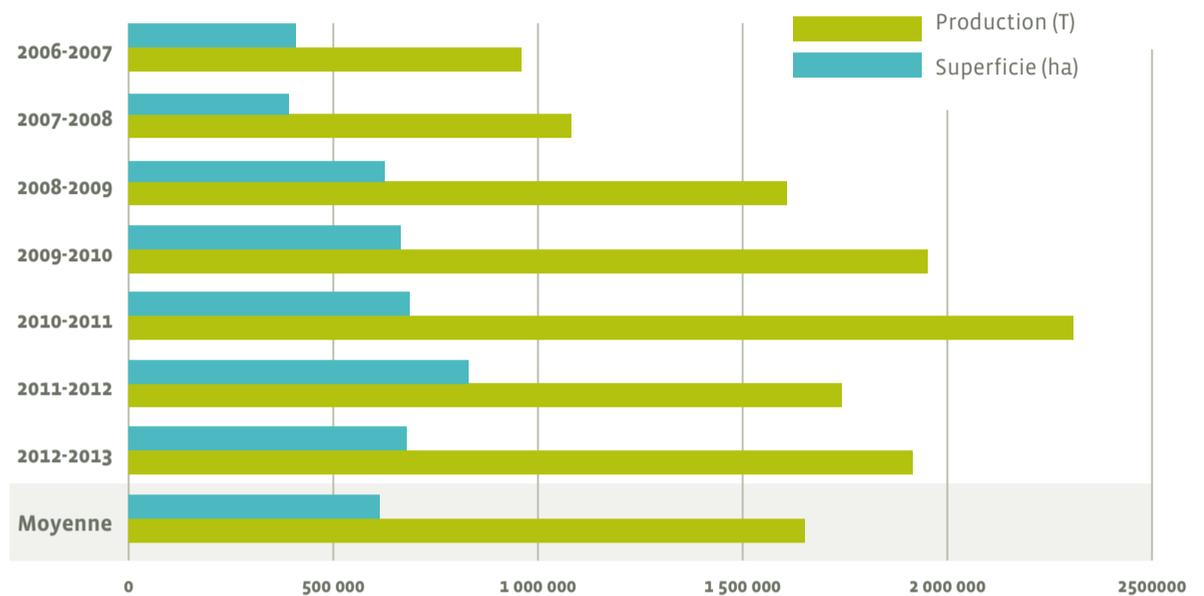
### L'évolution de la production de riz

A partir de 2008/2009, année de lancement de l'initiative riz en réponse à la crise alimentaire, l'évolution a été assez spectaculaire. La production a lieu dans la quasi-totalité des zones du Mali et sous différents systèmes de production: irrigation avec maîtrise totale de l'eau, soit gravitaire, soit par pompage; submersion contrôlée de l'eau; système de bas-fonds aménagés ou non, système de submersion libre. La zone aménagée de l'Office du Niger est cependant la principale source de production rizicole du pays: elle couvre en moyenne 50% de la demande nationale.

En effet, pendant les 7 dernières années, le taux de croissance annuel moyen des superficies cultivées s'est élevé en moyenne à 11,3%. Pour la production, cet indice a été de 14,4% et pour les rendements de 6%. La diminution observée en 2011/2012 et 2012/2013 s'explique par des conditions pluviométriques défavorables. Et la tendance à l'augmentation est clairement liée à un certain nombre de mesures incitatives prises par les pouvoirs



## Évolution des superficies cultivées et de la production de riz au Mali



Source: Centre de planification et de statistiques – Ministère du développement rural.

publics: subvention des intrants (engrais, semences), renforcement du système d'appui-conseil aux producteurs, amélioration du niveau d'équipement post-récolte.

### La couverture des besoins nationaux.

Au cours des 7 dernières années, la production nationale moyenne (978.300 tonnes de riz blanc moyennant un taux de transformation de 65%) a couvert 93% des besoins alimentaires nationaux, avec une année à plus de 120% et une autre à moins de 67%.

La production nationale est donc fort variable, à la fois en raison des aléas climatiques, mais aussi de facteurs conjoncturels tels que l'utilisation ou non des intrants ou encore le respect du calendrier cultural idéal.

Les écarts entre la production locale et les besoins de consommation sont couverts par des importations commerciales ou des aides alimentaires.

Le marché malien du riz est dominé par la variété Gambiaca d'origine locale qui représente entre 80 et 85% des ventes. Son prix varie entre 375 et 400 FCFA le kilo (0,57 à 0,61 EURO): le riz malien coûte donc près de 50% de plus que le riz sénégalais. Mais il est vrai qu'il est de meilleure qualité, avec moins de brisures.

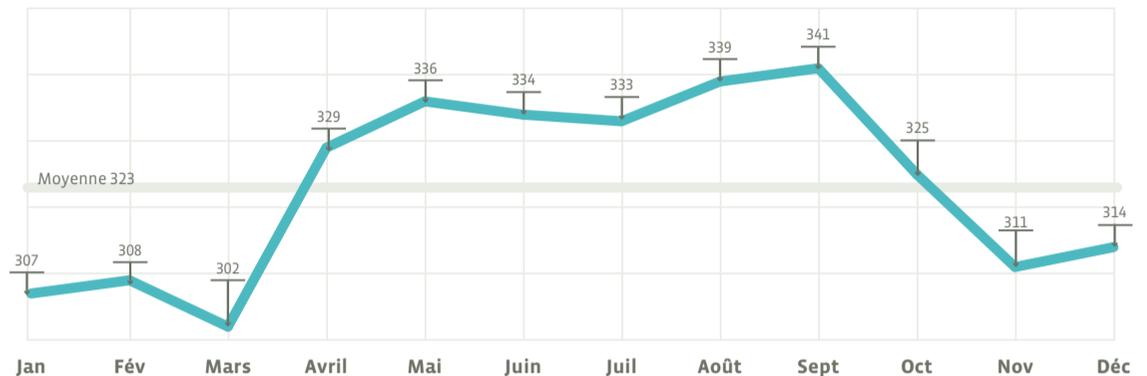
Le riz, à l'instar des autres produits céréaliers, subit une évolution saisonnière en termes de prix et de volumes disponibles sur les marchés. Schématiquement, trois périodes se succèdent lors d'une année :

- | La période des récoltes qui va de fin octobre à février: l'offre y est la plus abondante et les prix sont généralement bas.
- | La période dite intermédiaire de mars à juin: les quantités mises en marché commencent à diminuer et les prix à augmenter, surtout à partir de début avril.
- | La période de soudure de juillet à début octobre. Durant cette période, les prix augmentent pour deux raisons essentielles en ce qui concerne la production nationale: (i) les stocks des producteurs sont à leur niveau minimum et ceux-ci sont très prudents quant à la mise en marché de leur production; (ii) c'est durant cette période que les stocks commerciaux constitués par les producteurs individuels ou les organisations pour bénéficier de l'évolution saisonnière des prix sont mis en marché.

**Les écarts entre la production locale et les besoins de consommation sont couverts par des importations commerciales ou des aides alimentaires.**



## Évolution du prix mensuel moyen du riz local au consommateur entre 2008 et 2014



Source: Observatoire du Marché Agricole, Bulletin mensuel des produits agricoles, <http://www.oma.gov.ml/>

### Dynamique des échanges marchands de riz local et de riz importé.

Le riz importé au Mali joue un rôle de stabilisation de l'offre au niveau du marché et des prix. Il nivelle les variations de prix local pendant la période de soudure, où son effet se conjugue à celui du déstockage des provisions stratégiques, notamment le Stock National de Sécurité et le Stock d'Intervention de l'État.

Le prix du riz domestique affiche dès lors une tendance à la baisse, ce qui n'est pas à l'avantage des producteurs.

De manière générale, comme au Sénégal, la compétitivité du riz local dépend à la fois de facteurs exogènes (prix internationaux du riz, cours du dollar, coût du fret maritime et terrestre, mise en œuvre du tarif extérieur commun de la CEDEAO, ...) et endogènes (maîtrise des coûts de production, respect des techniques culturales, ...)

Mais la compétitivité du riz malien passe également par la prise en considération de facteurs de compétitivité hors-prix. En la matière, l'accueil réservé au riz Gambiaca par les consommateurs depuis son introduction augure de belles perspectives en termes de marché. Dans certaines circonstances, il a ainsi maintenu ses parts de marché alors qu'il était parfois 20 à 25 FCFA plus cher au kilo (0,03 à 0,04 EURO).

La grande part du riz importé au Mali vient de pays asiatiques (78%). De 2006 à 2012, le pays a importé en moyenne 184.371 tonnes par an, ce qui a représenté environ 25.000.000.000 FCFA (38.112.254 EURO) par an. La valeur des importations de riz reste donc importante (0,65% du PIB), malgré les subventions accordées via l'initiative riz (35.000.000.000 FCFA en 2013/2014, soit 53.357.156 EURO) qui visaient précisément à alléger les dépenses d'importations de riz.

Les importations sont concentrées aux mains de quelques opérateurs privés en situation d'oligopole, avec un effet à la hausse des prix à la consommation.

En outre, selon les statistiques nationales officielles, le Mali exporte de faibles quantités de riz local vers des pays frontaliers: 0,14% de sa production.

### La problématique des aides alimentaires

Au Mali, l'assistance alimentaire en riz comporte deux volets: la distribution alimentaire et la monétisation (vente de vivres). C'est ce volet qui concurrence le riz local.

De 2008 à 2013, les quantités données ont été en moyenne de 3.584,59 tonnes par an, pour une valeur moyenne de 532.933.965 FCFA (812.453 EURO). Les deux principaux pays donateurs sont les États-Unis et le Japon (72%). À noter que la part de ces dons est très

**Le riz importé au Mali joue un rôle de stabilisation de l'offre au niveau du marché et des prix.**





© A. Lacatena - SOS Faim.

**La part des dons de riz au Mali représente moins de 0,4% des besoins de consommation.**

faible par rapport aux besoins de consommation, puisqu'elle représente moins de 0,4%. En outre, les aides alimentaires sont généralement orientées vers les zones les plus défavorisées du Nord et de l'Ouest du Mali.

Il faut noter que le dispositif de sécurité alimentaire (DSA) mis en place par le Mali fait référence dans la sous-région. Il conviendrait cependant d'y associer plus étroitement les organisations professionnelles de producteurs dans le souci de mieux identifier les zones où les besoins sont les plus criants, de façon à limiter les risques de distorsion par rapport au marché.

### Des situations bien différentes

Les deux pays connaissent donc des situations bien différentes comme le montre le tableau récapitulatif ci-dessous.

Différence entre la situation au Sénégal et au Mali		
	Sénégal	Mali
Taux de couverture	29%	93%
Production (tonnes de riz blanc)	300.000	978.300
Volume des importations (tonnes)	834.000	184.000
Valeur des importations (EUR)	251.540.878	38.112.254
Marché des importateurs	Pléthore d'acteurs	3 grands acteurs - oligopole
Prix au producteur (FCFA)	189	251-290
Fourchette des prix au consommateur (FCFA)	260 à 350	302-341

### Pour des politiques publiques de soutien différentes ?

Au Sénégal, durant les 2 dernières décennies, l'État est intervenu, d'une part en prenant des mesures fiscales visant à stabiliser les prix, et d'autre part, en prenant des initiatives visant à développer la production locale, pour réduire la dépendance alimentaire. Ces mesures se sont malheureusement focalisées sur l'amont de la filière, en mettant l'accent sur la fourniture d'intrants. L'aval a été négligé et l'ensemble de la chaîne de valeur ne s'est par conséquent pas développé de manière suffisamment harmonieuse.





© L. Lewalle - SOS Faim.



© L. Lewalle - SOS Faim.

**La volonté de protéger le pouvoir d'achat des consommateurs, surtout urbains, entre dans une certaine mesure en contradiction avec les intérêts des producteurs.**

L'option actuelle d'atteindre l'autosuffisance dès 2017 est correcte au niveau du principe de substituer le riz local au riz importé. Mais au niveau de la stratégie de mise en œuvre, par contre, on peut relever des faiblesses, notamment par le fait de continuer à privilégier les aspects liés à la production elle-même, en accordant peu d'importance à la commercialisation, la transformation ou encore au développement de partenariats entre les différents maillons de la chaîne.

Finalement, les options de protection du riz produit localement sont limitées et demandent un réel courage politique, consistant à passer par une phase intermédiaire où le riz importé serait plus cher pour les consommateurs.

Au Mali, l'État s'est également fortement impliqué, en particulier depuis la crise alimentaire de 2007/2008, pour renforcer la production locale à travers l'initiative riz. Les résultats ont été probants au niveau des indicateurs de superficies, rendements et de production. Mais l'objectif de diminution du prix au niveau des consommateurs n'a pas été atteint, notamment en raison d'une meilleure organisation des associations professionnelles de producteurs.

Celles-ci ont ainsi obtenu en 2014 le lancement d'une opération d'achats locaux institutionnels auprès des producteurs, avec le concours de la Banque Islamique de Développement. L'objectif était de constituer le stock national d'intervention et le stock national de sécurité. Cette initiative a été vivement appréciée. 16 organisations ont participé à l'opération pour un volume total de 4.853 tonnes et un montant de 1.458.123.500 FCFA (2.222.895 EURO). Cette initiative a permis de renforcer la légitimité de la plate-forme nationale malienne des producteurs de riz et a également eu un impact positif sur les prix offerts aux producteurs (+13% par rapport à l'année précédente).

Enfin, les effets des différentes exonérations de taxe mises en place se sont révélés faibles car elles n'ont pas vraiment été répercutées aux consommateurs.

## Conclusion

Les études réalisées dans les deux pays montrent qu'il est difficile de développer une politique d'incitation nationale dans un contexte global (le marché mondial du riz) et régional (les différents points de vue pour un tarif extérieur commun). La volonté de protéger le pouvoir d'achat des consommateurs, surtout urbains, entre dans une certaine mesure en contradiction avec les intérêts des producteurs. Et les choix budgétaires qui s'ensuivent sont délicats à réaliser, entre les incitants à la production locale et les dépenses défavorables à l'équilibre de la balance commerciale.



## SOS Faim

Ce DP a été réalisé par Marc Mees, responsable de la gestion des connaissances à SOS Faim.

La base documentaire vient de deux études commanditées dans le cadre d'un programme cofinancé par la Commission Européenne : «Organisations Paysannes (OP) comme acteurs clefs dans une bonne gouvernance des filières rizicoles au niveau national et régional en Afrique de l'Ouest».

Ce programme est réalisé par plusieurs structures dans différents pays: Vredeseilanden asbl West Africa (Veco West Africa); Plateforme Nationale des Producteurs du Riz du Mali (PNPR-M); Association Malienne pour la Sécurité et la Souveraineté Alimentaires (AMASSA - Afrique verte Mali); Syndicat des exploitants agricoles de la zone Office du Niger (Sexagon); Coordination Nationale des Organisations Paysannes Mali (CNOP-Mali); Fédération des Producteurs du Bassin de l'Anambé (Feproba); Union des Jeunes agriculteurs de Koyli Wirnde (Ujak); Comité Interprofessionnel du Riz du Burkina (CIR-B); Union Nationale des Producteurs du Riz du Burkina (UNPR-B); Conseil de Concertation des Riziculteurs du Bénin (CCR-B); Fédération des Unions de Coopératives de Producteurs de Riz du Niger (Fucopri); Cadre Régional de Concertation des Organisations de Producteurs de Riz [Roppa](CRCOPR); SOS Faim Belgique; Prague Global Policy Institute (Glopolis).

- | État des lieux des impacts des importations de riz sur la commercialisation du riz local au Sénégal; Dr Ibrahima HATHIE et Mr. Oumar Samba NDIAYE; Initiative Prospective Agricole et Rurale (IPAR); janvier 2015.
- | Étude de l'impact des importations, leur saisonnalité, les dons et aides alimentaires sur la commercialisation du riz local au Mali; Dr Lamissa DIAKITE et Mr. Amadou BAGAYOKO ; septembre 2014.

### Les derniers numéros de *Dynamiques Paysannes* ont concerné

-  n° 36 Les défis des éleveurs : le cas du Bénin en Afrique de l'Ouest
-  n°35 L'impact réel d'un réseau de greniers de sécurité alimentaire
-  n°34 La nécessité d'un mouvement paysan fort en RDC

#### Éditeur responsable

Olivier Hauglustaine,  
4 rue aux Laines,  
B-1000 Bruxelles  
(Belgique)

#### Coordination

Marc Mees  
mme@sosfaim.org  
T 32-(0)2-511.22.38  
F 32-(0)2-514.47.77  
info.be@sosfaim.org  
[www.sosfaim.org](http://www.sosfaim.org)

#### Graphisme

[www.marmelade.be](http://www.marmelade.be)

*Dynamiques Paysannes*  
est imprimé sur du papier recyclé

*Dynamiques paysannes*  
est réalisé avec le soutien de  
la Direction générale de la Coopération  
internationale de Belgique  
et par la Commission Européenne.

Les opinions représentées dans la présente  
publication n'engagent que leurs auteurs.

### SOS Faim Agir avec le Sud

4 rue aux Laines, B-1000 Bruxelles (Belgique) |  
T 32-(0)2-511.22.38 | F 32-(0)2-514.47.77 | [info.be@sosfaim.org](mailto:info.be@sosfaim.org)

### SOS Faim – Action pour le développement

88, rue Victor Hugo, L - 4141 Esch-sur-Alzette (Luxembourg) |  
T 352-49.09.96 | [info-luxembourg@sosfaim.org](mailto:info-luxembourg@sosfaim.org)